

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 janvier 2018

---

**TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2026 »

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2030 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Reporter l'entrée en vigueur de cette mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ne règle pas le problème démocratique que pose cette obligation de transfert... Cet amendement propose par conséquent d'attendre 2030.